

CQP Animateur périscolaire

RNCP13398 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1203, K1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3246 — Animation socioculturelle
Date d'échéance	25/11/2016

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEF) de l'animation - FCAPA

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur périscolaire est un salarié à temps partiel travaillant le plus souvent de 15 à 20 heures par "semaine scolaire" avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne. Il travaille en direction des enfants (3 à 12 ans). Il est en relation avec les parents et les enseignants.

Il exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable administratif de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet et de l'organisation définis par ce dernier.

Les trois grands blocs d'activités définis sont les suivants :

- Accueil des enfants et de leurs familles dans les temps périscolaires
- Conception d'un projet d'activités
- Conduite des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

LES CAPACITÉS ATTESTÉES :

- Maîtriser la spécificité des temps d'accueil pré-scolaires
- Préparer un projet d'animation de loisirs pour des publics enfants
- Maîtriser des outils techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'animation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Economie sociale et solidaire, animation sociale, culturelle et de loisirs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur périscolaire

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'emploi d'animateur périscolaire ne nécessite pas d'habilitation particulière, néanmoins l'activité est encadrée par la réglementation de l'accueil collectif de mineurs qui s'assure notamment que des conditions sanitaires, matérielles et éducatives sont respectées.

Code de l'action sociale et des familles (Articles L.227-1 à 12 et R.227-1 à 30)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le responsable de la formation

Un représentant des organisations de salariés désignés par la CPNEF

Deux experts désignés par la CPNEF

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	25/11/2016
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28725

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CPNEF

UFCV

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13398/>